



D'un trottoir à l'autre

Quai Perrache, Quai Rambaud ou Gerland, les prostituées de Lyon déambulent d'un point à l'autre mais ne semblent les bienvenues nulle part. Depuis la loi Sarkozy de 2003 sur le racolage passif, la ville de Lyon enchaîne les arrêtés municipaux, repoussant les prostituées loin des lieux de passage. Bien que légale, la prostitution devient un délit dès qu'elle est visible. Le vide juridique autour du statut de cette activité plonge la travailleuse du sexe dans une situation délicate. A Lyon, chacun défend son terrain. Le plus vieux métier du monde a-t-il encore de l'avenir sur nos trottoirs ?



Nettoyage à sec

« On est d'accord pour se mettre là où les rues sont adaptées, mais il faut d'abord en discuter ! » s'exclame Dominique D. surnommée Karen. Pour la première fois à Lyon, une prostituée poursuit la Ville pour faire retirer un arrêté municipal qu'elle dénonce comme « anti-prostitution ». Le dernier date de mai 2008. Il touche le stationnement de « véhicules destinés au séjour où à une activité professionnelle » et donc directement l'activité des prostituées.

L'histoire n'est pas neuve. Depuis 2002, quatre arrêtés municipaux touchant les travailleuses du sexe ont été passés afin de les éloigner des lieux de vie.

Un premier arrêté en août 2002, interdit la prostitution en centre ville où elles exerçaient traditionnellement. Elles s'installent alors dans la zone industrielle du quartier Perrache en retrait des habitations. Eloignées des regards des riverains, elles occupent le quai Rambaud et le quai Perrache. A partir de 2003, il ne sera plus question de battre le pavé. Suite à la loi sur la répression du racolage passif, la police municipale les invite à s'équiper de camionnettes afin de se faire plus discrètes.

Un deuxième arrêté sort en octobre 2006. Il vise cette fois, les camionnettes. Le stationnement est interdit sur le quai Perrache et les rues adjacentes. Les filles descendent dans la partie sud du cours Charlemagne. Pour les principales concernées, cet arrêté anti-camionnette est un acte « anti-prostitution ». Durant l'hiver 2006, des prostituées se rendent sous les fenêtres du maire pour crier leur colère. Mais, en vain.

Une opération de police très médiatisée est organisée par le nouveau Préfet de Région Jac-

ques Gérard, entré en fonction en 2007. Le 12 juillet 2007, une descente de police fait évacuer les camionnettes de Perrache. De nombreuses mises en fourrière ont alors lieu. L'opération ouvre la voie pour un troisième arrêté municipal, qui cherche à expulser définitivement les camionnettes du Confluent. Certaines quittent Perrache pour s'installer à Gerland. D'autres, surtout celles qui sont à pied, retrouvent rapidement leur quai.

Le dernier arrêté anti-camionnettes est pris en mai dernier. Il concerne le quartier Gerland jusqu'à Moulin à Vent. Des dizaines de camionnettes s'étaient installées dans les rues de l'arrondissement après leur départ du Confluent. Pour l'heure, les quartiers Perrache et Gerland restent des lieux privilégiés pour les prostituées.

Etre ou ne pas être dans la ville

Il faut dire que le climat n'est pour l'heure pas bien favorable à l'exercice du trottoir. Depuis le vote de la loi sur le racolage passif (voir encadré), la prostitution à pied est touchée par une répression accrue. Pourtant le discours officiel répète le contraire. « La prostitution n'est pas un délit en France. Le fait qu'il y ait des prostituées n'est pas le problème. Il y a délit dès lors qu'il y a proxénétisme ou trouble à l'ordre public » comme nous le rappelle Jacques Gérard, Préfet de la Région Rhône Alpes. De la légalité au délit il n'y aurait donc qu'un pas... Reste à savoir où commence le « trouble à l'ordre public ».

A Gerland, certains sont compréhensifs, d'autres contrariés. Francis F. est salarié dans la rue du Vercors où stationnent quelques camionnettes. Il a vu les prostituées s'installer, partir puis revenir. « Je les croise tous les jours quand je vais au boulot. Je travaille dans la rue où elles sont. Parfois elles nous appellent. Certains collègues en rient, d'autres non. Moi ça ne me dérange pas ». Certains habitants ne le voient pas de cet oeil. Ludovic B. réside dans le quartier de Gerland. Il est père de 2 enfants. La sortie du dimanche n'a pas que des airs bucoliques. Il explique : « Tant qu'elles restaient du côté des entreprises, ça ne me gênait pas. Mais celles qui sont situées aux abords du stade c'est gênant. Quand je vais au parc de Gerland avec mes gamins on passe devant les

camionnettes, même en journée. Les gamins posent des questions. Ils n'ont pas besoin de voir ça ». Certaines s'installent en effet dans le quartier de Gerland en fin d'après-midi.

Karen, plutôt pour la discrétion, voudrait voir émerger un compromis. « On ne veut pas gêner les gens. Avec les filles, on voudrait un terrain aménagé comme les gens du voyage. Mais pas de maisons closes, pour garder sa liberté ». A force d'arrêtés municipaux, elle craint de voir repousser les prostituées toujours plus à la périphérie. Pour elle, être près des lieux de vie est important. « Plus on s'éloigne de la ville, plus on craint pour notre sécurité. En pleine campagne, un homme peut faire ce qu'il veut d'une fille seule. Je ne veux pas aller travailler avec la peur au ventre », confie-t-elle.

Un coup d'escarpin dans la fourmière

Excédée par les arrêts municipaux, cette prostituée a assigné la Ville de Lyon cet été devant le Tribunal administratif pour faire retirer l'arrêté du 20 mai. Dominique D. surnommée Karen exerce depuis 25 ans. Elle travaille à Perrache depuis 2004. La cinquantaine de filles, qui ont défilé pour défendre le droit à l'exercice de la prostitution libre, soutiennent l'action en justice. Elles s'étaient rassemblées, le 2 juin 2008, pour manifester devant l'Eglise Saint-Nizier. Un clin d'oeil à l'occupation de l'Eglise Saint Nizier, qui en 1975, avait réuni des prostituées mobilisées pour dénoncer le harcèlement policier. « On a des contrôles de police. On reçoit des PV. Parfois 2 à 3 par jour... Nous nous considérons comme des femmes exerçant un métier ». Voilà ce que disait déjà en 1975 une prostituée dans l'Eglise Saint Nizier*. Trente trois ans plus tard, Maria, l'une des prostituées mobilisées contre l'arrêté de mai, compte, elle aussi, quotidiennement ses PV. La situation de la personne prostituée sur nos trottoirs ne semble pas avoir beaucoup évolué.

Karen poursuit : « Je suis attaquée dans l'exercice de mon métier, alors je me défends. Ici, certaines filles ont des enfants. On a besoin de travailler ». La décision de justice a été rendue le 12 août. Le recours a fait chou blanc. Mais les prostituées ne baissent pas les bras. Elles espèrent rencontrer le maire d'arrondissement voire se battre « pour que la loi change ».